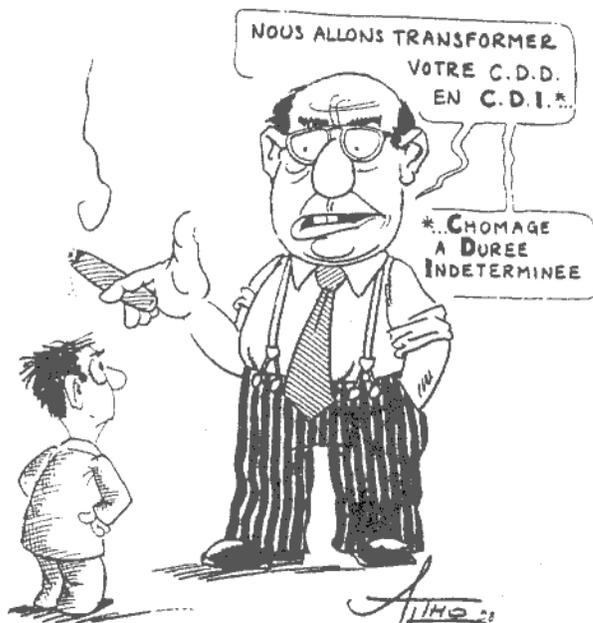


# LE NANCY LIBRE

## JOURNAL DU COLLECTIF UNITAIRE DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PRECARITE



### SOMMAIRE

Edito

Les revendications

Le collectif c'est quoi?

Historique

A propos de la maison

Dernières nouvelles

### EDITO

Lors de notre Assemblée Générale du 02/02/98, la décision d'éditer un journal a été prise.

Pourquoi une telle décision?

Pour affirmer tout d'abord l'existence du collectif et sa détermination à continuer la lutte pour faire aboutir ses revendications.

Ensuite, pour informer les chômeurs, précaires, salariés etc, de notre fonctionnement et de nos actions ainsi que de nos besoins.

Et enfin, pour unir ceux et celles qui sont concernés de près ou de loin par les problèmes du chômage et de la précarité: les étudiants, chômeurs potentiels; les salariés en CDD, en CES à mi-temps, en intérim etc...; les salariés sur qui la menace du chômage est de plus en plus pesante et les retraités qui se retrouvent de plus en plus dans des situations de précarité inadmissible.

Car c'est ensemble et unis que les luttes se sont gagnées et qu'elles se gagneront. Le chômage n'est pas une fatalité! Il n'est que le résultat des politiques économiques de nos gouvernements successifs au seul profit des patrons et des actionnaires qui se partagent entre eux les bénéfices sur le dos des travailleurs et des chômeurs.

## Les revendications

**Nous, chômeurs et avant tout demandeurs d'emplois revendiquons pour toutes les personnes actuellement en situation précaire :**

### **Régionalement :**

- Gratuité des transports en commun, et levée des sanctions en cours (P.V.)
- Carte santé pour tous.
- Création d'une maison des associations; regroupant des associations de lutte contre le chômage, mise à disposition de moyens techniques et d'aide juridique, avec création des emplois correspondants.
- Présence d'un ou plusieurs chômeurs élus aux commissions paritaires de l'ASSEDIC et UNEDIC, avec reconnaissance juridique de ces personnes comme membres à part entière de ces commissions.
- Dans les rencontres régulières pour suivre l'évolution du chômage dans la région, présence des représentants des chômeurs.
- Gratuité de la cantine scolaire pour les enfants de personnes en situation de précarité.
- Augmentation des moyens de toutes les structures sociales (Centre Social, Mission Locale, etc...)
- Unification des démarches administratives (carte et guichet uniques) : ASSEDIC, ANPE, CAF, CPAM, DDTE, FISC, HLM, EDF-GDF, La Poste, Télécom.
- Accès pour tous à la culture et loisirs (aménagement des tarifs, réductions) au même titre que les étudiants et les militaires.

- Exonérations totales des impôts locaux, redevance, vignette auto, timbres fiscaux sur papiers administratifs.

- Gratuité et amélioration des services de recherche d'emploi (téléphones en état de marche!!!, minitel, photocopieuse,...) à l'ANPE, aux ASSEDIC, à la CAF ainsi que l'ouverture d'antennes dans les municipalités, gratuité des services accessibles de l'extérieur (créer des numéros verts)

- Relance de la politique de logement HLM et/ou extension de la durée de garantie du CCAS, concernant les baux d'habitation : de 2 à 3 ans/durée minimale d'un bail (FARG, FSL)

- Droit au logement pour tous et application de la loi Besson

- Sanctions plus lourdes pour les entreprises et les CAT ne respectant pas les quotas et les condition de travail des handicapés.

- Examen immédiat de la liste des personnes en difficulté soumise le 7 janvier 98

- Suppression du délai de carence pour le RMI

### **Nationalement :**

- Création massive d'emplois fixes dans la fonction publique

- Abolition du travail précaire (CDD, CES, temps partiel imposé, etc...)

- Suppression de la dégressivité des allocations.

- Prime de 3000 francs à élargir à tous les demandeurs d'emplois, y compris les

#### chômeurs non indemnisés

- RMI pour tous!! dès 18 ans
- Revalorisation de 1500 francs des minima sociaux
- Retour au statut initial (50000) quant à la création d'entreprises (ACRE)- Baisse immédiate du temps de travail sans perte de salaire et transformation des ces heures en postes stables.
- Interdiction des heures supplémentaires
- Retraite à 55 ans ou 37,5 ans de cotisations
- Réforme fiscale radicale sur les produits de premières nécessités et les produits culturels
- Financements de toutes les formations sans conditions de durée de travail avant chômage (AFR) avec indemnisation sur la base du SMIG
- Egalité des salaires et des droits au travail homme/femme, français/immigrés!
- Suivi personnalisé par un conseiller emploi spécialisé selon les domaines de qualifications de chaque chômeur.
- Mise en place de Véritables Etats Généraux sur le Chômage et le Travail.
- Suppression des intérimaires dans les grandes entreprises et administrations
- Limitation dans le temps des contrats intérimaires dans la même entreprise pour les

#### petites entreprises.

- Droits aux études pour tous sans perte de statuts et de droits (gratuité des inscriptions)
  - Gratuité des soins vétérinaires obligatoires (certains vaccins, tatouages)
  - Plus de moyens pour les inspecteurs du travail et réelle pénalisation des entreprises qui ont recours au travail clandestin
  - Suppression des exonération ISF (impôt sur la fortune)
  - Versement des indemnités au 1er de chaque mois, et versement d'une avance dès l'entrée au chômage
  - Comptabilisation réelle des statistiques du chômage, réintroduction de tous les précaires (étudiants, stagiaires, CES, contrats intérim, plus de 50 ans, ...)
  - Reclassification des métiers inexistant dans les fichiers de l'ANPE (refonte du ROME)
  - Suppression des emplois réservés et non cumul d'un emploi et d'une retraite
  - Arrêt des poursuites judiciaires sur les personnes surendettées
- Les personnes qui participent à des espaces de solidarité alternatifs ne doivent pas être inquiétées.
- Juste redistribution des richesses!!!



## Le collectif, c'est qui, c'est quoi?

C'est un regroupement de personnes issues de divers horizons, unies pour une même cause: la lutte contre le chômage et la précarité.

Il n'est pas seulement le fait des chômeurs eux-mêmes, on y trouve également des salariés, des précaires, des étudiants etc... Certains d'entre eux sont syndiqués, militent pour une association ou un parti politique et d'autres sont sans étiquette. Mais au sein du collectif, on range tout au vestiaire pour se retrouver unitaire autour de la même cause.

### Comment ça marche?

Chaque décision est prise en assemblée générale souveraine, c'est à dire que chaque personne du collectif apporte sa réflexion au débat et que les décisions prises ne sont pas le fait de quelques personnes. On peut ne pas être d'accord, alors un dialogue s'installe pour argumenter d'un côté ou de l'autre, afin

d'arriver à un consensus, ce qui est souvent le cas.

Chacun est libre de rejoindre ou de quitter le collectif au moment où il le souhaite sans en rendre compte.

Des comités restreints sont mandatés par l'assemblée générale pour décider des lieux d'occupation, pour parler à la presse, pour négocier avec les autorités. Les personnes mandatées ont une tâche précise à effectuer. Les mandats sont limités au temps nécessaire de la "mission", ils ne sont pas cumulables mais peuvent être reconduits, toujours sur appréciation de l'assemblée générale. Les personnes mandatées peuvent également être révoquées si leur mandat n'a pas été respecté mais il n'y a pas d'exclusion, l'erreur est humaine!

Alors, si toi aussi tu te reconnais dans nos revendications ou si tu en as d'autres à affirmer, n'hésite pas à venir nous rejoindre.



## Historique du début du mouvement

Voilà! On m'a donné une page pour vous raconter notre histoire... Une page! Avec tout ce qui c'est passé, c'est un peu court. Et s'il y a eu tant de choses, c'est à cause d'EUX, les méchants, ceux qui ne nous écoutent pas, ceux qui nous expulsent pour ne pas avoir à nous entendre. Nous, nous sommes les gentils, quoiqu'ils en disent ou pensent! Ils n'ont pas compris que nous ne nous tairions pas et que nous évacuer des locaux que nous occupons nous pousse à agir encore plus, encore plus motivés et peut-être aussi plus nombreux. Les cons!

Notre histoire, je pourrais la commencer par "Il était une fois un groupe de chômeurs...", mais je n'ai pas envie d'écrire un conte, parce que nous n'avons pas encore trouvé la bonne fée. La baguette magique non-plus nous ne l'avons pas vue... Seulement nous avons quand même senti la magie des matraques: c'est fou le pouvoir qu'ILS donnent à ces bâtons... de bois comme la langue qu'ILS parlent. Enfin...

Le mouvement sur Nancy a démarré assez tard, mais il montre maintenant un dynamisme insoupçonné : rappel des faits .

-> **Mercredi 7 janvier**: occupation des locaux de l'ANPE du Bd Joffre à Nancy. Tractations avec le préfet pour être reçus en RV. Celui-ci accepte de former une cellule de crise avec toutes les autorités locales pour le lendemain. Malgré quelques dissensions, l'AG vote l'occupation pour la nuit et rédige une plate-forme d'une quarantaine de revendications à présenter à cette cellule, ainsi qu'une liste d'une vingtaine de noms dont les dossiers sont à traiter d'urgence.

-> **Jeudi 8 janvier** : la cellule de crise enregistre les revendications des chômeurs et promet d'y réfléchir! Une réunion est prévue le 27 janvier avec les "décideurs" concernés pour réfléchir (encore) au problème des transports. On promet de traiter la liste de noms dans les jours qui viennent. A l'AG de 20h00, les uns affirment que le dialogue avec les autorités a été positif et qu'il faut désoccuper, les autres pensent que nous n'avons strictement rien obtenu de concret. Ce méli-mélo entraîne un flottement dans les troupes et finalement l'occupation cesse faute d'unité.

-> **Vendredi 9 janvier** : en dépit des errances de la veille, une trentaine de personnes se retrouve pour entendre les déclarations de Jospin à la radio; le mouvement est relancé. Distributions de tract pour la manif du mardi 13 janvier. Le principe des occupations est adopté à une majorité écrasante. On mandate un comité restreint pour une occupation le lundi suivant. Distribution de tracts pour le week-end

-> **Lundi 12 janvier** : 10h00 Occupation simultanée des CCAS de Nancy et de l'agence nancéienne de la société des bourses de Paris. Celle des CCAS est symbolique et durera 1 heure, puis les occupants iront rejoindre les autres à la Bourse, là où est le fric qui manque aux CCAS !

-> **Mardi 13 janvier** : la bourse toujours occupée. Manif de 350 personnes qui convergent vers le lieu d'occupation. De nombreux signes de solidarité entre manifestants et occupants.

-> **Mercredi 14 janvier** : la bourse toujours occupée. Rédaction et diffusion de tracts pour la manif de samedi. Une action coordonnée chômeurs/salariés est prévue le lendemain avec les postiers.

-> **la folle journée du jeudi 15 janvier !**

**6h00** les chômeurs sont délogés manu militari de la bourse par les forces policières. Un membre du collectif a le bras cassé (3 mois de rééducation).

**8h00** les chômeurs et les postiers se regroupent pour investir la délégation départementale des postes qui vient d'annoncer il y a peu la suppression de 15,5 emplois à temps plein!

**8h15** les manifestants trouvent portes closes. Ils décident de bloquer la rue pendant une demi-heure.

**9h00** Les manifestants investissent la CPAM toute proche pour une heure symbolique afin de ne pas gêner les usagers. 7 précaires en ressortent avec une carte qui leur était impossible d'avoir depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois.

**17h00** Les locaux du PS sont investis. Les chômeurs apportent leurs revendications et leurs ressentiments à une représentante du PS qui tente de faire croire que le gouvernement fait ce qu'il faut, mais qu'il faut patienter.

**Vendredi 16 Janvier** : Distributions de tracts dans toute la ville pour annoncer la manifestation unitaire du lendemain. Le principe des occupations est reconduit. La CNT propose l'occupation de locaux vides à l'issue de la manif afin de satisfaire le 3ème point des revendications : une maison des associations pour les chômeurs et/ou précaires. Cette Maison devra servir de base indépendante pour les actions du collectif qui s'est constitué, mais aussi de lieu de rencontre indépendant pour tous les précaires/chômeurs. Proposition acceptée par le collectif.

**Samedi 17 Janvier** : L'immeuble à occuper est choisi dans la matinée. Un petit groupe de 5 personnes est chargé d'ouvrir les lieux juste avant la fin de la manif. Vers 15h30 la manif démarre forte de 1000 à 1500 personnes, et tourne pendant une heure dans les rues du centre ville. A l'issue du parcours et après quelques petits problèmes de mégaphone, l'appel à l'occupation du 2 rue du Dr Schmitt est lancé. Une centaine de personnes s'y rend et pénètre dans les lieux. Durant ces quelques minutes d'agitation, l'ambiance est au beau fixe (pas pour tout le monde...!). Certains annoncent que la prochaine AG aura lieu lundi à la CGT comme prévu. L'AG tourne en jus de boudin, mais pas l'organisation de la trentaine de personnes favorables à l'occupation de ces locaux vides sans eau, sans gaz ni électricité. On amène des radiateurs à gaz bouteille, des lampes à pétroles, du couchage, à manger, des cartes à jouer. De nombreuses personnes viendront témoigner leur soutien dans la soirée. Ceux qui sont restés la nuit en retiendront une ambiance chaleureuse, jamais encore atteinte lors des précédentes occupations.

**Dimanche 18 Janvier** : La journée se passe tranquillement en attendant l'AG prévue à 16h00. Qui amène des croissants, réussit à ouvrir l'eau, amène un balai, le journal du jour, des crêpes, on affiche un tableau à idées, etc... La vie s'organise au 2 rue du Dr Schmitt qu'il est convenu d'appeler maintenant : La Maison. Par un bienheureux hasard, la symbolique de l'adresse de cette maison est très forte : le docteur Schmitt en effet, était maire de la ville de Nancy en 1936 et c'est lui qui a ratifié la construction (aux frais de la mairie) d'une bourse du travail revendiquée par les syndicats ouvriers de Nancy depuis... 1893!! Cette bourse du travail, mise en service le 22 août 1939 (une semaine avant la seconde guerre mondiale !!) n'a jamais vraiment fonctionné, et a été détruite dans le milieu des années 70 dans des circonstances troubles. Or voilà que s'organise au 2 rue du Dr Schmitt une Maison dans laquelle on commence à se réunir, à mettre en place un service santé avec des visites médicales régulières. La caisse de solidarité y trouve sa place, ainsi que les propositions à terme de cours gratuits, d'écrivain public, etc... bref, mis à part le nom, la Maison prend naturellement tous les airs des anciennes bourses du travail de Pelloutier. Lors des AG, les chômeurs décident de considérer cette Maison comme leur appartenant. Elle est devenue en peu de temps la base du mouvement.

EnAG, l'occupation de l'immeuble est reconduite à une écrasante majorité par la trentaine de personnes présentes. Malheureusement, personne de la CGT, de la LCR, des JCR, de SUD et surtout d'AC! n'est présent. L'assemblée décide donc d'une nouvelle AG dans les locaux occupés vers 16h00. Puis de se rendre à l'UD CGT à 18h00, pour discuter avec les "récalcitrants", surtout AC! dont on a appris que les dirigeants étaient en pourparlers depuis un certain temps avec les autorités "responsables" pour obtenir des locaux précisément. La soirée se passe tranquillement comme la veille.

**Lundi 19 janvier** : Le matin, on prépare des tracts et des affiches pour appeler à l'AG du soir et à venir visiter la maison requisitionnée. Vers 14h30, une délégation de la mairie vient à la Maison avec deux huissiers. Le ton des trois délégués est à la limite du mépris. Ces messieurs annoncent prendre leurs responsabilités en nous signalant la vétusté de l'immeuble qui est soit disant dangereux. Ils imposent un RV à 17h00 avec Mr Schleret, en dépit de notre demande courtoise de repousser ce RV au lendemain. Les huissiers veulent nous faire inscrire un nom sur leurs ordonnances d'expulsion; nous les prions de revenir dans 30 minutes, le temps de décider ce que nous faisons. Pendant ce laps de temps, nous contactons un avocat, maître Lagrange, qui se propose de nous aider gratuitement. Il nous conseille d'inscrire sur l'ordonnance : collectif unitaire de lutte contre le chômage avec l'adresse au 2 rue du Dr Schmitt. Cela permet de repousser la procédure d'expulsion de plusieurs heures, le temps que la police arrive pour nous

demander nos noms (à ce moment là, nous serons obligés de les donner). Quant au RV de 17h00, nous envoyons une délégation de 4 chômeurs mandatée pour repousser ce RV au lendemain matin et revendiquer un local immédiatement (pas dans 2 semaines ou dans 3 trois mois) si celui que nous occupons est effectivement vétuste (ce qu'il n'est pas d'ailleurs).

A 18h00 commence l'AG avec plus de 70 personnes. Malgré les réticences des organisations (LCR, JCR AC!), cette AG se passe bien. On décide d'occuper et de considérer la Maison comme notre lieu, pas comme une occupation. Pendant ce temps, la délégation de la mairie repasse à la Maison pour proposer un RV à 11h00 avec Mr Thibault; leur ton a évolué, il est plus conciliant! quelqu'un va prévenir l'AG de ce nouveau RV et il est immédiatement décidé d'un rassemblement devant la mairie à l'heure du RV.

**Mardi 20 Janvier** : Le matin 11h00 : une dizaine de personnes accompagnent la délégation mandatée pour la mairie. Promesse de non intervention des forces de l'ordre au moins jusque Mercredi soir car Jospin doit parler. La mairie réfléchit à un lieu possible pour le collectif. RV est pris pour le jeudi. Vers 15h00 : Occupation de la CCI de Nancy par une vingtaine de personnes du collectif. Les occupants votent vers 18h00 l'occupation pour la nuit. Bonne ambiance pendant la soirée. Allers et retours entre la Maison et la CCI. On remarque tout de même que nous sommes trop peu nombreux pour continuer des occupations dures comme celle de la bourse : le mouvement sur Nancy a déjà 15 jours, les acteurs se fatiguent bien qu'ils soient toujours aussi déterminés.

**Mercredi 21 Janvier** : suite aux déclarations inconsistantes de Jospin, les occupants de la CCI décident de l'occupation des locaux pour la nuit. Vers 4h00 du matin, la police intervient sur les lieux suite à un coup de téléphone de la part de l'un des employés (resté sur place par ordre de son patron). Motif : on fouillerait dans les bureaux et on volerait des documents. La police intervient donc pour vol! Après un petit tour dans les locaux, ces messieurs affirment qu'il y a bien eu vol : la bouteille de whisky dans le bureau du directeur a été volée! C'est l'hilarité générale. Un camarade explique que la bouteille (vide) et les ventres (pleins de liquide) des occupants n'ayant pas quitté les lieux, il n'y a pas vol; d'autre part, on apprend que les messieurs de la police n'ont aucun papier justifiant leur intervention. Il s'en vont vers 5h30 sans intervenir : si, à la bourse la police a viré les chômeurs, à la CCI ce sont les chômeurs qui ont délogé la police!

**Jeudi 22 Janvier** : A l'AG de 10h00 sur les lieux d'occupation, la fatigue l'emporte sur la détermination : les occupants décident de quitter (provisoirement) les lieux. Pendant la journée ont lieu des rencontres avec étudiants (IFRAS et CREPS) et salariés (infirmières) et des diffusions de tracts pour le meeting prévu le Vendredi soir et la manif prévue le mardi 27. Les négociations avec la mairie à propos de la Maison s'embourbent. L'AG du soir décide de contacter les syndicats EDF-GDF pour mettre l'électricité dans la Maison selon la stratégie : cette Maison est à nous, un point c'est tout.



## A propos de la maison

### Introduction

Le 17 Janvier 1998, le Collectif Unitaire de lutte contre le chômage et la précarité prenait possession d'un immeuble vide appartenant à la mairie. Aussitôt, on pouvait entendre résonner deux sons de cloches que l'on peut catégoriser d'une part de "réformistes", d'autre part de "partisans de l'action directe".

Les premiers partisans de négociations avec le pouvoir en place dans ses différents cabinets criait à l'absurdité de la situation parlant de révolution à 2F50... Les seconds, ceux qui en définitive avaient fait le coup de force en pénétrant dans les locaux innocupés du 2 rue du Dr Schmitt hésitaient entre différentes dénominations: Maison des associations, Bourse du Travail, Maison des chômeurs ou encore Maison de lutte contre le chômage et la précarité.

Ces hésitations sur ces diverses appellations peuvent sembler purement formelles et quelque peu en décalage quant à la réalité de la lutte des chômeurs et pourtant elles renferment des différences fondamentales quant au mode organisationnel du Collectif.

Cependant, avant de tenter de définir les particularités inhérentes à chacune de ces appellations, nous allons tenter d'expliquer pourquoi il était nécessaire de s'approprier des locaux.

### I De la nécessité d'une maison.

La lutte des chômeurs et des précaires s'inscrit à Nancy comme ailleurs dans le cadre plus que centenaire du "Mouvement ouvrier". Il nous a dès lors semblé intéressant de nous pencher sur les réalités historiques du

mouvement ouvrier, ceci afin d'éclairer notre lanterne. Nous vous proposons un extrait de l'appel lancé par l'"Ordine Nuovo" (mars 1920) de Turin et signé avec le Groupe Libertaire Turinois, par la commission exécutive de la section Socialiste de Turin, par le comité d'étude des conseils d'usine turinois, par l'"Ordine Nuovo".

"Ouvriers, vos patrons, vos ennemis cherchent à répandre aujourd'hui le problème de la conservation dans leurs mains du pouvoir social par création d'un système national et mondial qui garantisse le profit sans travail, qui défende leur activité absolue, qui leur permette de vous repousser, lorsqu'ils en auront la force, dans l'abîme d'obscurité et de misère dont vous voulez sortir à tout prix. Votre volonté et votre conscience d'hommes se rebellent. Mais cette rébellion restera stérile, s'épuisera en vaines tentatives de révoltes sporadiques, facilement maîtrisable, difficilement dirigées vers un but durable, si vous ne parvenez pas à renouveler les formes de la lutte que vous voulez entreprendre, qui s'étend toujours plus et devient âpre et difficile. Vous devez passer de la défense à la conquête, tout le monde vous le répète, mais comment? Les organismes de résistance, qui vous ont conduit jusqu'à présent, où vous vous réunissiez par catégorie et par métier, ont-ils en eux-même la possibilité de se transformer valablement vers les nouveaux buts, vers les nouvelles méthodes de lutte? Tout d'abord leur cristallisation dans une forme bureaucratique est très nuisible. Elle les empêche de répondre directement aux besoins, à la volonté, à la conscience des masses, qui aujourd'hui, en période révolutionnaire se transforme

rapidement.

Et de plus: la lutte de conquête doit être menée avec des armes conquérantes et non plus de défense seulement. Une nouvelle organisation doit se développer, comme opposition directe aux organismes de gouvernement des patrons. Elle doit donc naître spontanément sur le lieu de travail et réunir tous les travailleurs car tous, en tant que producteurs sont soumis à une activité qui leur est étrangère et dont il doivent se libérer. Le pouvoir des patrons prends sa forme concrète dans les organismes qui règlent la production capitaliste. La volonté de votre classe aussi doit se concrétiser dans une forme d'organisation qui adhère aux processus de la production, et dans laquelle chacun de vous soit amené à acquérir la capacité d'autogouvernement."

Il est clair qu'au départ, les chômeurs étant inorganisés, la plupart du temps déstructurés socialement, le mouvement ne pouvait démarrer qu'à l'initiative d'organisations pré-existantes, mais rapidement, il a dépassé ces organisations et a donc éprouvé le besoin naturel d'avoir une existence propre, indépendante.

Comme le souligne l'appel de l'"Ordine Nuovo" "une nouvelle organisation doit se développer". Mais pour se faire, encore faut-il briser la barrière de l'individualisme et créer la possibilité d'un rencontre régulière entre tous les acteurs de mouvement, afin de mettre au point des tactiques de lutte, de tenir des assemblées générales souveraines.

Dès lors, l'idée de la nécessité d'occuper une "maison" s'est tout naturellement imposé à l'esprit du Collectif en lutte.

## II L'habit ne fait pas le...

Revenons à présent aux problèmes fondamentaux soulevés par les différentes dénominations possibles pour cette maison.

Commençons par la "Maison des Associations". Cette appellation contient, en son sein, un problème coriace: le mot Association. En effet, le Collectif de lutte contre le chômage et la précarité n'a pas le statut d'association et ceci pour une raison bien simple: ses modes d'action (occupation d'organismes publics ou privés) sont pour la plupart du temps illégaux. S'ériger en association équivaldrait à signer l'arrêt de mort du collectif, car il serait immédiatement attaqué en justice. Le collectif, en tant que tel serait dès lors exclu de sa propre maison.

"La Maison des chômeurs" à présent. L'Histoire du mouvement ouvrier ne dit-elle pas qu'il faut "réunir tous les travailleurs"? Nous ne considérons pas la condition de chômeur comme un statut en soi, mais comme un état de fait qu'il faut dépasser. C'est avec le concours de tout les travailleurs que nous y arriverons.

Ensuite vient la "Maison de lutte contre le chômage et la précarité". Elle présente l'avantage d'être plus précise que la "Maison des associations" et plus large que la "Maison des chômeurs". Mais ce serait oublier que les revendications du collectif vont plus loin que la lutte contre le chômage et la précarité (juste redistribution des richesses).

Reste la "Bourse du travail" qui renoue avec une tradition centenaire, initié par Fernand Pelloutier et qui englobe l'ensemble des aspect de la lutte du mouvement ouvrier. De plus, la "Bourse du travail" est caractérisée par un mode de fonctionnement proche de celui du collectif, celui qui doit nous amener "à acquérir la capacité d'auto-gouvernement".

## Dernières nouvelles

### LA RUE DU Dr SCHMITT N'EST PLUS...

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, le Samedi 7 Février à 6 heure du mat', sept de nos camarades du collectif ont eu un réveil assez dur.

En effet, les forces de l'ordre, en grand nombre, ont procédé à l'expulsion de la maison des associations, vérifiant les identités, cherchant vainement des armes tout en déchirant photos, lettres, affiches épinglées aux murs de ce qui était devenu un lieu de vie...

A la rue, par un froid hivernal (-7°) nos copains décidèrent d'aller dans un bar pour se réchauffer et faire le point.

De coup de fil en coup de fil, d'autres membres du collectif les avaient rejoints, et vers midi ils décidèrent d'une assemblée générale à 18h dans les locaux de la CNT espérant que d'ici là ils pourraient joindre tous les sympathisants de la cause.

Malgré l'effet de surprise, la plupart des militants du collectif se sont retrouvés à l'heure et au lieu du rendez-vous prévu.

Que devons-nous faire?

Nous avons dans un premier temps écouté des témoignages de l'expulsion du matin et nous avons dans un second temps rédigé un communiqué de presse quelque peu tronqué dans notre journal régional préféré (sic!)...

Une assemblée générale réunissant les associations et syndicats signataires ayant été déjà programmée dans les locaux de AIDES pour le mardi suivant, il nous était primordial de savoir la suite de nos actions. Le fait de s'emparer d'une maison nous semblait à tous évident et plus que nécessaire.

Mardi 10 février 20h, les locaux de AIDES se remplissent mais il y a des absents de marque (!!!). Ce n'est pas très grave, une soixantaine de personnes étant présentes, l'assemblée générale peut commencer.

Quelle suite donner à notre mouvement?

Il est proposé un rassemblement devant la mairie pour manifester notre mécontentement suite à l'expulsion et pour exiger d'être relogé au plus vite à nos conditions. Proposition acceptée à l'unanimité. En parallèle, l'occupation d'une nouvelle maison est votée par les membres de collectifs et les représentants d'associations présents.

Un comité restreint est mandaté pour l'occupation. D'autres se chargent de rédiger des tracts appellent au rassemblement.

L'assemblée générale se termine plutôt sereinement...

Vendredi 13 février 15h place Stanislas, nous ne sommes pas 3000 mais une bonne soixantaine (sans les RG's) à nous diriger vers la mairie. Bien sûr ils ne nous ont pas tous laissé entrer.

C'est donc une délégation de 8 personnes représentants les associations, syndicats et chômeurs qui a été reçue par deux personnes con-pétantes de la mairie afin qu'ils transmettent la lettre adressée au maire sur nos exigences (voir lettre plus loin).

Il en est ressorti au bout d'une heure qu'aucune des deux parties engagées n'avait cédé sur son terrain.

### **Autonomie contre subvention le bras de fer continue...**

Côté place Stan de nombreux petits groupes se dirigent vers notre nouvelle maison. Il s'agit de l'ancienne Chambre des Métiers rue de Mondésert. Elle est grande et fera très bien l'affaire...

COLLECTIF DE LUTTE  
CONTRE LE CHÔMAGE  
ET LA PRECARITE

Monsieur le maire,

A la différence de nombreuses autres villes de France, Nancy ne dispose d'aucun lieu de solidarité dont la nécessité est pourtant apparue clairement lors de la lutte contre le chômage et la précarité.

C'est pourquoi nous, collectif de lutte contre le chômage et la précarité, exigeons la mise à disposition immédiate d'une maison conforme aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Les associations suivantes se joignent à cette exigence :

- EN FEMINIE,
- ICARE,
- RAS LE FRONT,
- VIGIE,
- D.A.L.,
- U.L. C.N.T.,
- F.A.

Les buts de ce lieu autogéré seront entre autres :

- Etre un lieu de contact et d'organisation autonome de toutes les personnes en situation de précarité (mise à disposition d'une salle de réunion, de matériel d'information et de reproduction de documents à titre gratuit).
- Etre un lieu d'information associatif, syndical (journaux, bibliothèque) et de formation par le biais de conférences et de cours du soir.
- Assurer des permanences médicales gratuites.

A NANCY, le 13 février 1998

LES CRS FONT DE LA POLITIQUE!

